



INSCRIPTION AU SÉJOUR NEIGE DES CM2

Service « Affaires Scolaires »

Elisabeth DUEZ

Tél : 03 27 95 95 04

Fax : 03 27 92 98 64

Contact mail via www.mairie-lambreslezdouai.fr

Service « Enfance – Action Jeunesse »

Philippe VERNAGUT

Tél : 03.27.95.95.51

Fax : 03.27.92.98.64

Contact mail via www.mairie-lambreslezdouai.fr

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi, Mercredi, Jeudi

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Mardi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

Hôtel de Ville – 1 rue Jules Ferry – 59552 Lambres-lez-Douai

www.mairie-lambreslezdouai.fr

Inscription au séjour neige des CM2

Ce séjour est organisé en février pendant les vacances scolaires, il est placé sous la responsabilité d'un directeur et de plusieurs animateurs diplômés. Les enfants bénéficient de cours dispensés par des moniteurs de l'E.S.F (Ecole de ski française). Les fiches de pré-inscription sont distribuées dans les classes en début d'année scolaire. Elles sont également disponibles au service des affaires scolaires. Les dossiers d'inscription seront ensuite envoyés à votre domicile. Ils sont à retourner, courant novembre, au service des affaires scolaires, complets et accompagnés du règlement qui peut s'effectuer en espèce, par carte bancaire, par chèque bancaire ou postal ou par chèques vacances (ANCV).

Afin d'établir votre dossier, il vous sera demandé :

- le carnet de santé de l'enfant
- le livret de famille
- en cas de séparation ou de divorce, une copie du jugement
- un justificatif de domicile
- un certificat médical pour les sports d'hiver.

Informations particulières au séjour:

Les inscriptions au séjour neige sont réservées aux enfants lambrésiens.

Les services « Affaires Scolaires » et « Enfance – Action jeunesse » disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les activités extra et périscolaires.

Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants :

Personnes qui encadrent les enfants

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant aux services « Affaires Scolaires » et « Enfance – Action jeunesse ». " *Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant*"